

A.S.A. du Réal

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence
Place Jules Pelissier
13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Référence : DEL_2024/03

Objet : Convention prestation de services
Travaux de réhabilitation Canal du Réal PR 2024-2026

Gestion administrative :

SICAS – Traverse du Cheval Blanc - 13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.real-saintremy@outlook.com

Nombre de titulaire	10
Quorum 1 ^{ère} Réunion	6
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	6

Nombre de votants	6
Suffrages exprimés	6
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre et trente janvier à dix heures trente s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA du REAL à Saint Remy de Provence, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 8 Janvier 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux de réhabilitation et de modernisation du Canal du Réal le long de la RD5 (route de Maillane),

Considérant que le montant de cette opération est estimé à 250 000 € HT.

Considérant que le SICAS peut assister l'ASA du REAL dans ses démarches administratives auprès des financeurs et apporter un appui technique dans la procédure de la Commande Publique (rédaction du dossier de consultation des entreprises, analyse des offres,...)

Monsieur le Président propose de signer une convention de prestation de services avec le SICAS.

*Où l'exposé du Président,
Après délibération, le Syndicat décide*

ARTICLE 1^{er} : d'approuver la convention de prestation de services à intervenir avec le SICAS.

ARTICLE 2 : de préciser que le coût de cette prestation pour cette période s'élève à **2 500 € HT**.

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relative au bon déroulement de cette prestation.

... fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président

ASA du Real de Saint Rémy
Hôtel de Ville - Place Jules Pelissier
13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Paul FERAUD

Nom et Prénom du second signataire

GALERON Yvon

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 02/02/2024
Date d'envoi au service de tutelle le

Accusé de réception en préfecture
013-291302503-20240130-DEL_2024-03-DE
Date de télétransmission : 02/02/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024